

Chambre régionale
des comptes
Auvergne-Rhône-Alpes



Synthèse du rapport de la Cour des Comptes sur la commune de Saillans 2011 à 2016

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

COMMUNE DE SAILLANS
(Département de la Drôme)

Exercices 2011 à 2016

Observations définitives
délibérées le 14 mai 2018

Présentation des conclusions et commentaires

1- PRESENTATION DE LA COMMUNE (P7/53)

En 2013, la commune comptait 1 221 habitants, contre 1 056 habitants en 2008, soit une progression annuelle très dynamique de 2,9 %.

Tableau n° 1 : Ventilation de actifs par secteur d'activité

	Nombre	Part en %
Agriculture	8	5,7
Industrie	10	7,1
Construction	16	11,3
Commerce, transports, services divers	48	34,0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	59	41,8

Source : Insee, exercice 2013

Les indicateurs de revenu et d'activité sont assez défavorables par rapport à ceux de la région.

Tableau n° 2 : Indicateurs de revenus et de pauvreté

	Saillans	Drôme	Rhône-Alpes
Revenu disponible médian par unité de consommation	18 193	19 391	20 988
Ménages imposables	45 %	54 %	60 %
Taux de chômage	13,4 %	13,6 %	11,6 %

Source : Insee et DGFIP (ménages imposables), exercice 2013

Les résidences secondaires représentent 29,3 % des habitations (contre 11,7 % en Rhône-Alpes) et les logements vacants 5,7 % (contre 7,4 % en Rhône-Alpes). Près de 68 % des ménages sont propriétaires de leur habitation. Les logements sociaux représentent près de 4 % du parc de logements (contre 2,3 % en 2008).

2- LES RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS

2.5 - Conclusion sur les relations avec l'intercommunalité (p.12/53)

Les transferts de compétences de la commune à l'intercommunalité ont été sur la période relativement limités. La compétence périscolaire a même été restituée à la commune qui l'a ensuite transférée à un syndicat intercommunal créé ex nihilo, la création de la 3CPS ayant échoué de ce point de vue à simplifier le paysage intercommunal. Enfin, les mutualisations sont peu développées.

Commentaires de la commune

Néant



3- LA GESTION INTERNE

3.7 - Conclusion sur la gestion interne de la collectivité (p22/53)

La gestion interne n'est pas suffisamment rigoureuse sur plusieurs de ses aspects. En matière de gestion des ressources humaines, si le temps de travail est respecté, quelques anomalies ont été relevées dans l'attribution du régime indemnitaire et la communication des données nécessaires n'a pas été effectuée au centre de gestion. Par ailleurs, le circuit d'engagement des dépenses doit être revu. Enfin, les règles de la commande publique ont été méconnues pour certains achats. Cette situation conduit à s'interroger sur la capacité d'une commune de cette taille, qui ne dispose pas de services techniques et administratifs étoffés, à les observer. La chambre estime qu'un service commun de la commande publique mutualisé pourrait être utilement constitué à l'échelle intercommunale apportant aux communes membres l'ingénierie et l'expertise juridique nécessaires à la conduite des procédures de marchés publics. Le président de la 3CPS a indiqué s'inscrire dans cette démarche.



Le régime indemnitaire a été revu en 2018. Des améliorations sont apportées dans l'engagement des dépenses (ex. circuit d'achats du matériel scolaire).

Avec une nouvelle organisation des services, du temps agent administratif a été ajouté.

4- L'EXERCICE DES COMPETENCES SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

4.7 - Conclusion sur l'exercice de la compétence scolaire au sens large (p30/53)

Bien que la compétence scolaire au sens large soit assumée par deux acteurs distincts, le fonctionnement et la qualité du service n'en sont pas affectés. Si les dépenses scolaires qui représentent 14 % des charges de gestion de la commune en 2016, ont progressé de 3.4 % en moyenne annuelle de 2013 à 2016, à un rythme près de trois fois inférieur à celui des charges de gestion, le coût par élève est demeuré stable, en raison de la progression des effectifs scolarisés, dont 20 % sont extérieurs à la commune. La réforme des rythmes scolaires a induit une dépense nouvelle de 280 € par élève, prise en charge à 50 % par les partenaires institutionnels. Les éléments positifs du dispositif ne contrebalancent pas le constat partagé de la plus grande fatigue des enfants et le retour à la semaine des quatre jours a été décidé à la rentrée 2018 ; cette évolution recueille l'assentiment de la majorité des familles.

La commune et le SIVU ont éprouvé des difficultés à communiquer les coûts de revient des prestations délivrées, notamment en matière de restauration et de service périscolaire. La chambre recommande un suivi plus fin en la matière.



La compétence périscolaire avait été transférée pour une seule année à l'Interco. Ensuite, la commune a récupéré la compétence Périscolaire que quelques mois. Pour ce qui est de la cantine, l'association Les Gourmands n'a pas fournir un prix de revient des repas. Le SIVU « Les enfants du Solaire » a étoffé son service administratif avec embauche d'une secrétaire. L'analyse financière sera plus fine.

5- LA QUALITE DE L'INFORMATION BUDGETAIRE ET LA FIABILITE DES COMPTES

5.1.4 - Conclusion sur l'information budgétaire et la fiabilité des comptes

L'information budgétaire délivrée par la commune n'est pas satisfaisante. Les états de la dette et des effectifs sont erronés ou absents des documents budgétaires. Les comptes de la commune ne peuvent être considérés comme fiables.

Des discordances existent sur l'actif et le passif entre le compte de gestion et le compte administratif, qu'il convient de régulariser en lien avec le comptable.

Des provisions doivent être constituées afin de faire face aux risques contentieux auxquels la commune est exposée.



La CRC a noté que certaines annexes n'étaient pas correctement renseignés, constats faits dans la grande majorité des communes contrôlés par elle sur le territoire.

**L'inventaire est en cours de finalisation avec les services de la Trésorerie de Crest.
3e phrase : des provisions...**

Cf Budget 2018-2019

6- LA SITUATION FINANCIERE

6.3.4 - Conclusion sur les recettes de gestion (p40/53)

Les recettes de gestion ont connu de 2011 à 2016 une progression de 4 % par an. La commune a bénéficié de la réforme de 2010, son nouveau panier fiscal étant plus favorable que celui ex-ante et les concours de l'État ont globalement été maintenus au même niveau, en raison de la hausse importante de la DSR. Le transfert à la 3CPS des impositions économiques a induit un ralentissement de cette dynamique. Par ailleurs, si les taux d'imposition ont été relevés en 2014, la progression physique des bases fiscales sur les ménages n'est pas à la hauteur de celle de la population. L'effort fiscal étant supérieur à celui des communes comparables, les marges de manœuvre sur la fiscalité directe sont limitées. En revanche, aucune taxe indirecte n'a été instaurée.

En 2017, les produits de gestion sont en augmentation de 10 %, principalement du fait de l'accroissement des dotations et attributions péréquatrices perçues.



Le budget voté en 2014 avait été préparé par l'ancienne mandature comme dans pratiquement toutes les communes.

Si la commune voulait pouvoir investir, la hausse était inéluctable. Il apparaît qu'il n'est maintenant plus soutenable d'augmenter les impôts de la commune.

Il faut donc investir avec les recettes actuelles.

6.4.5 - Conclusion sur les charges de gestion (p43/53)

Les charges de gestion ont connu entre 2014 et 2016 un rythme de progression deux fois plus rapide que celui des produits de gestion, ce qui n'était pas soutenable à moyen terme. Leur régression de près de 8 % en 2017 confirme que des facteurs exogènes et conjoncturels l'expliquaient principalement. La chambre recommande à l'ordonnateur de mettre en œuvre un pilotage budgétaire permettant de corréliser l'évolution des postes de charges à celui des recettes de gestion.



En 2012-2013 on note un sous-effectif des services techniques suite à un arrêt maladie, situation non soutenable pour les agents et un remplacement a eu lieu en 2014 ce qui explique cette augmentation de charges de personnels. A cela s'ajoute le remplacement d'un autre agent pour longue maladie. La mise en place des TAP et des augmentations de charges patronales sur les salaires explique aussi cette augmentation.

Notons aussi que la commune a décidé de financer la prévention spécialisée suite au retrait du département.

6.8 - Conclusion sur la situation financière (p48/53)

Satisfaisante en 2014, la situation financière de la commune s'est dégradée en 2016, pour des raisons principalement exogènes et conjoncturelles. En 2017, elle s'est nettement redressée et la capacité de désendettement s'élève à trois années au terme de l'exercice, à un niveau très satisfaisant. L'effort fiscal est supérieur à celui des communes comparables et les marges de manœuvre sur la fiscalité directe sont faibles.

Les dépenses d'équipement ont été dynamiques, soutenues par un taux de subventionnement proche de 40 %. L'endettement est maîtrisé et sans risques et le niveau du fonds de roulement permet de ne pas recourir à l'emprunt à court terme.



Les situations financières de la commune fluctuent selon les travaux et les subventions reçues qui ont souvent un décalage dans le temps. Travaux en année N et subventions en année N+1

7- PROSPECTIVE FINANCIERE (p48/53)

La commune ne réalise pas actuellement de prospective financière. La chambre lui préconise de se doter a minima d'un pilotage budgétaire lui permettant une visibilité pluriannuelle. Une prospective financière a été réalisée à cet égard en lien avec l'ordonnateur. Elle a intégré les évolutions observées au compte administratif 2017.

7.1 - Les hypothèses retenues (p49/53)

La progression de la population est évaluée à 2,5 % par an, soit une évolution moyenne légèrement inférieure à celle observée depuis 2011. Les hypothèses retenues d'évolution des postes de charges et de produits sur les exercices 2018-2021 ont pris en compte les variations constatées sur la dernière période 2014-2017, infléchies le cas échéant des éléments connus et validés par la collectivité.

Concernant les recettes de fonctionnement :

- une augmentation modérée des bases fiscales : + 1,5 %, en ligne avec les évolutions observées sur la période récente; aucun relèvement des taux d'imposition n'est anticipé;
- une augmentation de 1,0 % des ressources d'exploitation sauf pour 2020 avec le début de la perception des loyers de la future maison médicale (+ 20 % sur cet exercice);
- une progression des dotations et participations de 1,5 % en 2018 et une stabilité de 2019 à 2021
- une stabilité des reversements de l'intercommunalité.

Concernant les dépenses de fonctionnement

- une progression des charges à caractère général et des dépenses de personnel de 2 % prenant en considération les efforts de maîtrise de ces deux chapitres ;
- une augmentation limitée à + 1,5 % des subventions aux associations et des autres charges de gestion afin de tenir compte des engagements de l'ordonnateur.

Concernant les dépenses d'équipement et leur financement :

- le niveau des dépenses d'équipement est de 600 k€ par an de 2018 à 2020 afin de prendre en compte les principaux projets de la commune (aménagement d'une maison médicale et travaux sur l'église); il n'est plus que de 400 k€ en 2021 en raison du cycle électoral ;
- l'absence de perception du FCTVA constatée en 2017 a été retraitée par un report du montant en 2018;
- le taux de subventions est de 25 %, contre 38 % constaté sur la période examinée;
- les produits de cessions sont attendus uniquement en 2018 pour un montant de 400 k€ et les taxes locales d'équipement à 25 k€ (proche du montant moyen de 21 k€ constaté entre 2011 et 2016) ;
- tout en veillant à ce qu'il représente plus de 30 jours de charges courantes, le fonds de roulement est ponctionné à hauteur du besoin de financement, de manière à ne pas recourir à l'emprunt.

7.2 - Les résultats de la prospective (p49/53)

Le tableau des résultats figure en annexe 3. Compte tenu des hypothèses retenues, la CAF brute, après le redressement opéré en 2017, se stabiliserait à 280 k€, soit en moyenne 24 % des produits de gestion, à un niveau très élevé.

(voir page suivante : annexe 3 – p53/53)

Tableau n° 55 : Prospective financière 2016-2021

en k€	2016 (déf)	2017 (déf)	2018 (prosp)	2019 (prosp)	2020 (prosp)	2021 (prosp)
Produits flexibles	614	629	638	647	672	681
dont ressources fiscales propres	538	549	557	565	574	582
dont ressources d'exploitation	77	80	81	82	98	99
+ Produits rigides	423	481	488	488	488	488
dont dotations et participations	433	498	505	505	505	505
dont fiscalité reversée par l'Interco et l'État	- 9	- 17	- 17	- 17	- 17	- 17
= Produits de gestion (a)	1 038	1 109	1 126	1 135	1 160	1 169
Charges à caractère général	318	348	355	362	370	377
Charges de personnel	430	364	371	379	386	394
Subventions de fonctionnement	58	35	36	36	37	37
Autres charges de gestion	77	68	70	71	72	73
Charges de gestion (b)	883	816	832	848	864	881
Excédent brut de fonctionnement (a-b)	155	294	294	287	296	288
+ résultat financier réel	- 18	- 20	- 19	- 17	- 16	- 14
+ résultat exceptionnel	24	8	0	0	0	0
= CAF brute	160	281	275	270	280	274
<i>en % des produits de gestion</i>	<i>15,4 %</i>	<i>25,4 %</i>	<i>24,5 %</i>	<i>23,8 %</i>	<i>24,1 %</i>	<i>23,4 %</i>
- Remboursement de la dette en capital ancienne	38	65	66	67	69	70
- Remboursement de la dette en capital nouvelle		0	0	0	0	0
= CAF nette (c)	122	216	209	203	211	204
Taxes locales d'équipement	31	11	25	25	25	25
FCTVA	43	0	166	98	98	98
Subventions d'investissement	120	252	150	150	150	100
Produits de cession	50	0	400	0	0	0
+ Recettes d'investissement hors emprunt (d)	244	263	741	273	273	223
= Financement propre disponible (c+d)	366	479	950	476	484	427
- Dépenses d'équipement	656	353	600	600	600	400
- Subventions d'équipement	0	0	0	0	0	0
= Besoin de financement	- 294	126	350	- 124	- 116	27
Nouveaux emprunts de l'année	350	0	0	0	0	152
Encours de dette	954	889	823	756	688	617
dont dettes antérieurement contractées	954	889	823	756	688	617
dont dettes nouvellement contractées		0	0	0	0	0
Encours de dettes par habitant en €	763	694	626	561	498	436
Fonds de roulement net global	813	939	1 289	1 166	1 050	1 077
<i>en nombre de jours de charges courantes</i>	<i>339,8</i>	<i>409,9</i>	<i>553,2</i>	<i>491,7</i>	<i>435,5</i>	<i>439,2</i>
Capacité de désendettement en années	6,0	3,2	3,0	2,8	2,5	2,3

Source : CRC

Commentaires de la commune

Le contrôle de la CRC a été un point positif pour la commune pour le sérieux et l'écoute de ses 2 représentants.

Cela a permis d'interroger les pratiques, de remettre en cause certaines habitudes.

L'ensemble du personnel et des élus se sont impliqués afin de consolider les capacités financières de la commune et ainsi de laisser aux prochaines mandatures la possibilité d'investir et de préparer l'avenir.